

## Vision stratégique du ministère de l'Inclusion économique, de la Petite Entreprise, de l'Emploi et des compétences

### Département de la Formation professionnelle

En application du programme gouvernemental, et en vertu des recommandations du modèle de développement et dans le cadre de la poursuite du déploiement des programmes et chantiers ouverts selon la feuille de route tracée dans le dessein de développer la formation professionnelle, le ministère de l'Inclusion économique, de la Petite Entreprise, de l'Emploi et des Compétences (département de la Formation professionnelle) a focalisé les actions de son plan en matière de développement de l'écosystème de la formation professionnelle sur plusieurs projets stratégiques selon les axes suivant :

#### **1<sup>ère</sup> orientation stratégique : instauration d'un système de formation intégré et accessible à tous**

##### **1. Adaptation permanente des formations avec les besoins du marché de travail, à travers :**

- La mise en place de l'observatoire d'adaptation entre la formation professionnelle et les besoins du marché de travail, tout en renforçant les liens et la convergence avec l'observatoire national du marché de travail ;
- Le renforcement et la création d'un organe pour l'analyse et la production de données sur les besoins en compétences sur les plans sectoriels et régionaux.

## **2. Développement et diversification de l'offre en formation professionnelle :**

Renforcement de la capacité d'accueil à travers l'élargissement du réseau de la formation professionnelle publique, en créant de nouveaux établissements, dont :

- Les villes des métiers et compétences dans les régions de Tanger-Tétouan-Al Hoceima, Béni-Mellal-Khénifra, Casablanca-Settat, Dakhla-Oued Ed-dahab, Marrakech-Safi, Fès-Meknès, Daraa-Tafilalet et Guelmim-Oued En-noun ; création d'instituts de formation en gestion déléguée dans les métiers de l'eau, l'assainissement et l'environnement à Fès et les métiers de l'industrie pharmaceutique à Casablanca ;
- Programmer la création de l'institut de formation des compétences entrepreneuriales à Marrakech.

## **3. Développement d'un écosystème de soutien social équitable et efficient, à travers :**

- La revue à la hausse de la capacité d'hébergement des établissements de formation, en créant un nouvel internat ;
- Elargissement de la base d'octroi de la bourse aux stagiaires de la formation professionnelle ;
- Renforcement du rôle des établissements de formation professionnelle privés agréés qui bénéficieront de la contribution de l'Etat dans les dépenses liées à la formation des stagiaires ;
- Développement de la formation professionnelle auprès des personnes à besoins spécifiques.



#### **4. Développement et diversification de la formation professionnelle privée**

- Soutien et développement de l'écosystème de formation professionnelle privée et amélioration de sa contribution dans le système de formation en boostant son attractivité ;
- Soutien à la formation professionnelle privée et à son repositionnement afin de consolider son rôle en matière de développement de l'esprit entrepreneurial et de ses mécanismes pour répondre aux besoins internationaux en compétences ;
- Développement et amélioration du système des examens et d'évaluation au sein des établissements de formation professionnelle privée ;
- Révision du système actuel d'autorisation et d'accréditation des établissements de formation professionnelle privée ;
- Révision du cadre juridique les régissant ;

#### **5. Développement de la formation en milieu professionnel**

- Repositionnement de la formation par apprentissage afin de faire face à certains défis, à travers :
  - L'amélioration de l'efficacité et de la qualité des programmes de formation par apprentissage ;
  - L'augmentation du nombre des apprenants afin de le multiplier sur les court et moyen termes ;
  - Le renforcement de l'offre de formation professionnelle dans le monde rural, à travers la création de villages de soutien et d'accompagnement en milieu rural et para-urbain VAR;

#### **6. Développement de la Formation continue :**

Instauration d'un nouveau mode de gouvernance et de gestion de la formation professionnelle, à travers :



- L'application des textes réglementaires relatifs à la loi 60.17 ;
- La tenue de concertations en vue de mettre en place une proposition pour l'instauration d'un système de gouvernance et de gestion efficient de la formation professionnelle afin de garantir (A) l'indépendance de l'organe administratif chargé de la gestion de la formation professionnelle et (B) le financement de la formation continue.

## **Axe II : modernisation des méthodes pédagogiques, orientation et promotion de la qualité de la formation**

### **1. Développement du modèle pédagogique et promotion de la qualité de la formation :**

- Poursuite de la généralisation de l'approche par compétences ;
- Mise à niveau et restructuration des filières de formation professionnelle ;
- Développement de l'esprit entrepreneurial et d'initiative et renforcement et consolidation des compétences pratiques dans les programmes de la formation professionnelle ;
- Appui à l'apprentissage des langues étrangères (français, anglais et espagnol) ;
- Poursuite de l'intégration du domaine numérique dans le processus de formation ;
- Poursuite de l'intégration de la formation à distance ;

### **2. Mise en place d'un système d'orientation professionnelle efficient :**

- Mise en place d'un nouveau modèle d'orientation qui permettra aux stagiaires de bénéficier de services innovants afin de les accompagner durant les différentes étapes de leur choix de

formation et de réalisation de leur projet professionnel, outre le renforcement de leur employabilité et insertion professionnelle.

### **3. Concours national de formation professionnelle :**

- Institutionnalisation de la nouvelle approche d'organisation du concours national de formation, à l'instar du concours international Word Skills ;
- Lancement de la nouvelle version de ce concours dans plusieurs métiers en partenariat avec les secteurs formateurs et les professionnels.

### **4. Formation des formateurs et promotion de la gestion des cursus professionnels :**

- Création et mise en œuvre de sessions afin de parachever la formation des formateurs dans les secteurs public et privé dans les domaines technique et pédagogique ;
- Création de l'Institut national de formation des formateurs et des tuteurs (INFFT) à Tamesna, lequel se chargera de l'organisation de la formation fondamentale et continue au profit des formateurs et du personnel chargé de l'encadrement administratif et pédagogique ;
- Mise en place d'un Hub Center de formation dans les métiers automobiles à Casablanca afin de hisser le niveau des compétences des formateurs au sein des instituts de formation dans les métiers de l'industrie automobile.

## **5. Poursuite de la mise en place du système national unifié d'évaluation et de qualité :**

- Instauration d'un système national unifié et triennal d'auto-évaluation des établissements de formation professionnelle ;
- Mise en application de la vision relative à un système national quinquennal d'évaluation externe des établissements de formation professionnelle ;
- Conception des outils et de la procédure d'octroi d'un label de qualité national pour les établissements ;
- Encouragement et accompagnement des établissements de formation désireux d'obtenir la certification internationale de la qualité ISO21001 ;

## **Axe III : amélioration de l'employabilité des lauréats de la formation professionnelle**

### **1. Encouragement de l'esprit d'entrepreneuriat :**

- Elargissement de la base du Programme de l'innovation entrepreneuriale (PIE) ;
- Développement des activités favorisant la création d'entreprises (programme ACE) ;
- Permettre aux lauréats de la formation professionnelle de bénéficier du programme « Ana Mokawil » ;
- Accompagnement des Cités des métiers et des compétences en matière d'entrepreneuriat ;
- Élaboration du programme de formation en entrepreneuriat afin d'accompagner la création d'instituts de formation dans les compétences entrepreneuriales ;

## **2. Amélioration de l'employabilité des travailleurs du secteur informel et/ou des demandeurs d'emploi :**

- Restructuration des programmes de formation qualifiante à travers le renforcement des modules portant sur les compétences techniques, linguistiques et les aptitudes de la vie courante (Soft Skills) ;
- Elaboration d'un cadre méthodologique pour les processus d'homologation des acquis de l'expérience professionnelle ;
- Mise en place d'espaces spécialisés dans l'accompagnement et la création d'entreprises afin d'accompagner les porteurs de projets et fournir l'assistance effective préalable et postérieure au jeune entrepreneur ;

## **3. Mobilité internationale des compétences :**

- Mise en place d'un cadre de partenariat gagnant-gagnant adapté à la mobilité internationale des jeunes et à une mobilité internationale sûre ;
- Elaboration d'un système de formation proactif et flexible afin de faire face aux défis de la mobilité internationale des jeunes pour garantir une mobilité internationale sûre ;
- Projet de renforcement des mécanismes de la reconnaissance des diplômes de la formation professionnelle à l'échelle internationale ;

## **4. Cadre national de certification :**

- Elaboration des outils techniques pour la mise en œuvre du cadre national de certification.